

Ce que **le** Groupe La Poste ne vous dira jamais,
nous, on en parle !

SUD **VERSIF**

EMPLOIS

LUTTES

SERVICE PUBLIC

ENVIRONNEMENT

SALAIRES

STRATÉGIE

SOLIDARITÉ

HANDICAP

FILIALES

AVENIR

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE



septembre 2015

AUTOMNE 2015



Fédération des activités postales et de télécommunications

25/27, rue des Envierges 75020 Paris

tel : 01 44 62 12 00 fax : 01 44 62 12 34

sudptt@sudptt.fr <http://www.sudptt.org>

Le Conseil d'Administration pour quoi faire ?

En novembre 2015, voter pour les candidat-es SUD PTT au Conseil d'Administration, c'est choisir des élu-es qui portent une ligne claire : celle de la défense des intérêts collectifs et individuels, dans un groupe qui doit rester tourné vers la satisfaction des besoins sociaux. Cela passe par une opposition sans compromission à toute stratégie basée sur la dégradation des conditions de travail, les suppressions d'emplois et le désengagement des missions de La Poste, comme c'est le cas avec le plan stratégique 2020.

Avoir des élu-e-s SUD au Conseil d'Administration du Groupe La Poste, c'est avoir des votes conformes à ce que nous défendons chaque jour dans les services et qui va dans l'intérêt des salarié-es. Ce qui n'est pas toujours le cas de l'ensemble des organisations syndicales.



L'exemple de la rémunération du Président

Chaque année, les élu-es du Conseil d'Administration du Groupe La Poste doivent se prononcer sur la rémunération du Président de La Poste. La fédération SUD PTT a toujours voté contre les augmentations de salaire du Président, sauf l'année où la rémunération a baissé et où nous nous sommes abstenus.

Pour notre part, nous mettons nos votes au Conseil d'administration en conformité avec ce que nous portons tous les jours dans les services. Réclamer l'égalité salariale, c'est aussi refuser des salaires de plusieurs centaines de milliers d'euros pour le patron de La Poste.

Nous agissons de la même façon pour les autres votes. Ce qui guide les élu-es SUD à chaque instant au Conseil d'Administration : le respect de l'intérêt des salarié-es et du service public.

Vote des organisations syndicales sur la rémunération du président

	2010				2011				2012			
	POUR	CTRE	ABST	NPPV	POUR	CTRE	ABST	NPPV	POUR	CTR	ABST	NPPV
SUD		2				2				2		
CGT			3			3				3		
FO	1						1					1
CFDT	1						1					1
	2012 ⁽¹⁾				2013				2014			
	POUR	CTRE	ABST	NPPV	POUR	CTRE	ABST	NPPV	POUR	CTRE	ABST	NPPV
SUD			2			2				2		
CGT			3			3				3		
FO			1			1						1
CFDT			1				1					1

(1) application du plafonnement de la rémunération suite au vote de la loi sur le plafonnement des salaires des entreprises publiques

**Pour porter notre colère,
notre résistance**

Faire entendre notre voix.

Du 16 au 19 novembre

Votez SUD au CA

Liste des candidat-es SUD au Conseil d'Administration

1 - Régis Blanchot - CAPRO

Chef d'équipe - Centre Financier Paris

2 - Annette Rivard - ATGS

D. comptable Réseau La Poste

3 - Hugo Reis - ACC22

Chargé de Clientèle - CF Orléans La Source

4 - Adèle Rodier - employée

DOCAPOST DPS - Trappes

5 - Sylvain Sigurani - AEXSG

DSCG Haute-Normandie - PPDC Le Havre

6 - Morgane Guessant - ACC13

DSCG Ouest Bretagne - PDC Mauron

7 - Eugène Urbino - Chauffeur Livreur

CHRONOPOST - Bobigny

8 - Marie Vairon - ACC32

Conseiller Bancaire - D. Réseau LP Drôme Ardèche

9 - Mohammed Bounab - APN1

DOT Colis Sud-Est - PFC Cavailon

10 - Jacqueline Saillant - Distributrice

MEDIAPOST - Carquefou

11 - Eric Taochy - ATG1

Agent de production - PIC - Saint-Denis-de-la Réunion

Depuis de nombreuses années, La Poste développe ses filiales que ce soit en France ou à l'international. Achats, créations, joint-ventures ⁽¹⁾, c'est une véritable politique de développement hors de la maison mère. Au lieu de créer des synergies, La Poste a institué une concurrence au sein du Groupe entre le personnel des filiales et de la maison mère avec des conséquences désastreuses pour les salarié-es et l'entreprise.

Filiales de La Poste

SUD présent dans le Groupe



l'entreprise, le Colis constituait un métier à part, la direction a voulu rapprocher le colis (colissimo) du courrier, ce que demandait SUD depuis longtemps et faire du Colis express, une branche unique.

Le cap en direction de la sous-traitance reste pourtant clairement maintenu. Car avec quasiment 97 % de l'activité sous-traitée, la direction a su multiplier ses profits alors que les salarié-es n'en ont pas vraiment vu la couleur.

La création de « Pick Up Service » en est un autre exemple. L'activité aurait bien pu être exercée dans une structure existante, y compris dans la maison mère.

De plus, il se murmure déjà des projets de distribution le dimanche pour contrer une hypothétique venue d'Amazon, qui ne s'est pas encore implantée.

Le numérique : une idée qui fait pschitt ?

Dans les filiales, la direction du Groupe veut imposer le numérique comme la solution du futur. Principal problème : La Poste accuse un retard phénoménal vis-à-vis de ses concurrents. Et ce n'est pas la bascule de certaines filiales du courrier vers cette branche qui lui ôtera cette épine du pied. Créer une dynamique d'entreprise par une opération bureaucratique est bien une idée de technocrates...

D'ailleurs, les salarié-es de DOCAPOST n'ont pas encore vu le changement... sauf ceux et celles de DOCAPOST BPO dont on a déjà fermé plusieurs sites et alors que d'autres fermetures sont annoncées !!! Tout comme les salarié-es d'ORSID qui voient leurs avantages attaqués après la fusion avec DOCAPOST DPS.

La Banque Postale :

La Banque Postale a été imposée par La Poste comme la filiale incontournable du Groupe. Avec moins de deux mille salarié-es, la volonté du Président du Groupe (ancien Président de la Banque Postale - coïncidence ?) est de donner de plus en plus de poids au secteur financier.

Autres caractéristiques de ces filiales de La Banque Postale : de plus en plus de partenariats avec des sociétés privées, comme la Société Générale, Groupama... bref, des entreprises loin des considérations de service public mais plutôt adeptes du « prends l'oseille et tire-toi ! ».

SUD a des adhérent-e-s dans de nombreuses filiales de La Poste et poursuit son implantation. Parce que la direction a une stratégie de Groupe, nous devons réfléchir en matière de Groupe et non pas sur le périmètre d'une seule activité. Il est donc important pour nous, mais aussi pour les salarié-es, de continuer ce développement.

Nous sommes représentés à MEDIAPOST, à STP (2e organisation syndicale), à DOCAPOST-BPO, DOCAPOST-DPS et DOCAPOST CSP, DOCAPOST BPO IS (où nous sommes respectivement 1ère et 2e syndicat), CHRONOPOST (4e). SUD est aussi présent à POST IMMO et enfin à SOFIPOST, le comité de groupe du courrier-logistique.

Grâce à SUD, chez STP et DOCAPOST DPS, les salarié-es, qu'ils ou elles soient cadres ou employé-es, ont obtenu des augmentations de salaire égales, l'arrêt de méthodes inadmissibles dans certains comités d'entreprise grâce à des audits et le respect des salarié-es trop souvent méprisés

Courrier – Logistique :

De MEDIAPOST à STP (Société de Traitement de Presse) en passant par MORIN LOGISTIQUE et NEOLOG, la direction du Groupe multiplie les restructurations depuis cinq ans dans ce secteur : achats d'entreprises, fermetures de sites à STP, NEOLOG ou DOCAPOST BPO.

La logistique devait être un filon d'avenir. Cela semble tout à coup s'être évaporé dans la nature : la direction est loin d'avoir formé un eldorado créateur de « valeur ajoutée » et d'emplois. Les conséquences pour le personnel sont désastreuses dans nos entreprises, et ont conduit à de nombreuses fermetures de sites et suppressions d'emplois (même si pour l'instant les reclassements ont été obtenus).

On peut même se poser des questions sur le bien-fondé de certains achats effectués dans le souci de moderniser l'image de La Poste ou de se positionner sur de soi-disant secteurs d'avenir :

- volonté d'imposer de force, à MEDIAPOST, un boîtier de géolocalisation pour « tracer » les distributeurs/trices de publicité, mécanisme que SUD PTT contestera devant la justice.
- rapprochement (ou fusion ?) programmé de NEOLOG et de STP avec des conséquences possibles dans le futur pour les personnels.

Géopost : le colis, ton univers impitoyable

Dans un univers de plus en plus concurrentiel, la direction de La Poste change son fusil d'épaule. Alors que dans

⁽¹⁾ une joint-venture est une entreprise dont les capitaux émanent de deux entreprises différentes. Dans le groupe La Poste, c'est le cas par exemple pour La Banque Postale IARD (assurance incendie-accident- risque - divers) détenue par La Banque Postale et Groupama.

La Poste organise la concurrence en interne ...

Dire que nos dirigeant-es sont retors n'est pas déplacé au vu de la stratégie concurrentielle qu'ils ont instituée en règle d'or dans le Groupe. La Poste y est allée petit à petit en commençant par développer une concurrence entre la maison mère et les filiales, utilisant même des salarié-es des filiales pour casser les grèves.

Mais elle se sert aussi des salarié-es des filiales pour faire des profits. Ainsi à Noël, elle choisit les salarié-es de MEDIAPOST pour distribuer des colis de CHRONO-

POST les payant largement moins que les salarié-es de la filiale Colis tout en demandant plus de productivité.

Ces grands « stratèges » déshabillent des filiales pour en alimenter d'autres au gré de fermetures de sites et de reclassements divers.

Ce dumping social opéré en interne par La Poste n'est pas admissible car il dresse les salarié-es du Groupe les uns contre les autres.

La solution : la réinternalisation de l'activité des filiales, de la sous-traitance et de leur personnels dans la maison mère, sans perte de salaire ni des avantages acquis.

Petit lexique des filiales de La Poste nommées sur cette page :

Société de Traitement de Presse : filiale qui s'occupe du tri des quotidiens/magazines et de logistique / **ORSID-DOCAPOST DPS** : filiale qui s'occupe d'édition et de numérique / **DOCAPOST BPO** : filiale s'occupant entre autres de la frappe des chèques / **NEOLOG** : filiale de logistique / **POST IMMO** : filiale de gestion du parc immobilier / **DOCAPOST CSP** : filiale s'occupant des services support pour la holding DOCAPOST

Stratégie 2020, quelle crédibilité ?

🌟 Depuis notre création, nous offrons une alternative

Nous ne prétendons pas avoir la solution à tous les maux de La Poste, mais nous proposons quelques principes évidents qui doivent et peuvent être appliqués. Pourtant, les pistes ne manquent pas pour soulager la pression au travail, faire baisser notablement les chiffres de l'accidentologie et de l'absentéisme, en particulier pour maladie professionnelle. Ce sont les véritables objectifs qu'il faut poursuivre. La machine à recruter doit redémarrer, avec l'arrêt du recours à la sous-traitance et au travail précaire : c'est la mission première d'un État responsable en temps de crise, a fortiori quand les besoins sont aussi évidents. C'est la ligne que nous avons défendue avec constance au sein du Conseil d'Administration, loin d'une démarche d'accompagnement vers un « inéluctable déclin » que nous réfutons.

Il faut recruter, mais pour faire quoi ? Déjà, compenser les pertes d'emplois considérables que nous connaissons, améliorer les conditions de travail, même si les volumes baissent : nous avons prouvé à maintes reprises que les effectifs ont toujours subi des baisses plus importantes rapportées à celle de l'activité.

🌟 Des nouveaux services mais avec des emplois...

La Poste nous a présenté les nouveaux services comme la solution aux problèmes du Courrier... Or, ils ne représentent cette année que 1,7% des résultats. Au-delà de services caricaturaux qui sont, la plupart du temps, proposés, tout cela n'est donc pour l'instant que du flan.. SUD n'est pas, comme on nous caricature souvent, accroché à un statu quo sur les activités de La Poste. Notre ligne est claire : il doit s'agir d'activités d'intérêt général et ne doivent pas contribuer à supprimer de l'emploi dans d'autres entreprises ou administrations et qui doivent être compensées. Mais avant tout, si nouveaux services il y a, La Poste doit recruter.

🌟 Innovation, nouvelle économie, le néant...

Le mur de l'incompétence a aussi été atteint à pleine vitesse, consciemment ou pas, par des dirigeants qui ont été assez bornés pour laisser passer le virage de la société numérique. On l'a assez répété, mais le message est loin d'avoir été reçu. En témoigne la branche Numérique qui ressemble plutôt à une direction de la communication (pour preuve la directrice de la communication devenue directrice du Numérique), chargée de donner le change pour faire croire que nos patrons agissent : un système identique à celui que la direction a adopté avec le « développement responsable ».

Pour notre part, nous en restons à l'échec retentissant de la diffusion de l'accès Internet dans le réseau postal malgré son lancement dans 1000 bureaux en 1999. Deux ans après, il n'en restait plus aucune trace, plus d'écran, plus de clavier...

Pour SUD, il faut se méfier du « Social Business » qui est l'un des supports forts de la communication de la direction, un concept selon lequel il serait possible de

Cela fait une bonne vingtaine d'années que les directions successives du Groupe, soutenues par tous les gouvernements, nous baladent à coup de plans stratégiques, de promesses de modernité. Le personnel du Groupe sait à quoi s'en tenir et a pu « apprécier » ces aberrations au fil des restructurations. On a eu droit à Cap Qualité Courrier et ses effets sur l'emploi, les conditions de travail et les territoires. Nous avons vu la création de la Banque Postale en 2006, fondation d'une Poste d'en haut et d'une Poste d'en bas avec ses conséquences sur les services financiers et leurs tarifs. Les impacts aussi de stratégie de la LBP, par ricochet sur le Réseau, sacrifié sur l'autel de la rentabilité bancaire. Conséquences : chasse aux effectifs, 90 000 départs non remplacés sur dix ans, management par les objectifs et le stress... Ces politiques conduisent La Poste dans le mur : celui de la catastrophe sociale avec une souffrance au travail qui reste constante.

faire des profits avec les services aux populations les plus vulnérables, personnes âgées, exclu-es de la société. Côté numérique, La Poste n'est pas la première venue dans le domaine. On imagine facilement les possibilités qu'offre un Groupe présent partout, fort d'infrastructures informatiques en réseau.

Un Groupe qui pourrait devenir un acteur de la réduction de la fracture numérique, de l'égalité d'accès pour toutes et tous, sur tous les territoires. Il faut créer un secteur de recherche et développement digne de ce nom, développer les services dans le but de satisfaire les besoins sociaux du plus grand nombre. Comme le paiement sans contact, le coffre-fort électronique, ou encore le « cloud » avec la touche supplémentaire du capital confiance de La Poste.

🌟 Arrêter le petit jeu de dupes avec l'État

Penser La Poste de demain passe par une véritable opération-vérité sur les relations entre l'État et La Poste. Si l'État et la collectivité compensent partiellement d'une main certaines missions de service public (accessibilité bancaire et presse...), le compte est loin d'y être, quand l'autre main reprend 171 M€ de dividendes et laisse environ 500 M€ annuels de charges qui viennent amputer les bénéfices de La Poste. En quelques années, ce sont des milliards d'euros de moins pour le développement des services, pour l'emploi et pour les rémunérations des personnels du Groupe.

🌟 De l'argent, il y en a !

La comédie qui a été jouée lors de la transformation de la Poste en SA, par la loi de 2010, a fait long feu. SUD avait alors mis en doute les prétextes de la faiblesse des fonds propres et d'un trop fort endettement du Groupe. Faute de marges financières, La Poste ne pouvait investir dans l'avenir ! Cinq ans après, les fonds propres ont doublé, la dette est quasi identique. Mais surtout, les investissements et les projets d'avenir du Groupe sont restés dans les cartons. En attendant, c'est toujours la modération salariale pour la majeure partie des personnels, en particulier les petits salaires.

Un autre partage des richesses est possible, pour nos rémunérations bien sûr, mais aussi pour financer La Poste de demain, aller au-devant des besoins de la collectivité, reconquérir le terrain perdu de la présence postale.

Par la mise en place d'un débat sur le rôle de La Poste, aujourd'hui et demain dans notre société, il ne s'agit pas de savoir ce que la « clientèle » peut faire pour améliorer les profits de La Poste mais plutôt de ce que La Poste peut faire pour satisfaire les besoins de toutes et tous ses

Les bonnes blagues de Tonton Wahl (PDG LA POSTE)

À l'Assemblée nationale : « le nombre de grèves a baissé en 2014 »

Bilan social 2014 : nombre de grèves en hausse...

Y'a pas à dire, Tonton Wahl sait amuser la galerie...



usagers, du simple particulier aux entreprises, en passant par les collectivités et les administrations.

🌟 Environnement

Loin du brouhaha verdoyant de la com' de La Poste, il serait logique que, figurant parmi les premiers transporteurs/pollueurs d'Europe, responsable d'une flotte de véhicules très importante, son rôle dans la transition écologique soit aussi inclus dans ce débat.

Missions de service public

La loi de 2010 prévoit quatre missions de service public

🌟 Le réseau postal

Cette mission vise essentiellement à conserver 17 000 « points de contacts ». Pour ce qui concerne la compensation, elle s'élève à 142 millions d'euros en 2015 et La Poste bénéficie d'un abattement de 90 % sur la fiscalité locale. Selon l'ARCEP, 269 millions restent à la charge de La Poste. Il est tout de même à souligner un paradoxe : une bonne partie de la compensation versée par l'État à La Poste sert à payer les agences postales communales ou les relais poste commerçants !

🌟 L'accessibilité bancaire

Selon la loi, l'accessibilité bancaire se limite à proposer des produits au plus grand nombre, notamment le livret A. En pratique, La Banque Postale a pour obligation d'ouvrir un livret A à toute personne qui en fait la demande et d'y effectuer gratuitement les opérations de dépôt et de retrait à partir de 1,50 euro (contre 10 euros dans les autres réseaux bancaires) mais aussi d'accepter à titre gratuit les domiciliations de virements et de prélèvements de certaines opérations (minima sociaux, factures de gaz et

A écouter nos dirigeants, fidèlement relayés par la tutelle gouvernementale, l'avenir de la Poste passerait par une porte très étroite entre une baisse inexorable des volumes de courrier et une nécessité impérative d'aller vers un « tout bancaire » avec le réseau ad hoc. Ce « tout bancaire » est censé rééquilibrer les comptes et bénéfiques impactés par la baisse du courrier. Un tel discours répété en boucle permet de masquer l'essentiel et d'éviter le vrai débat. A savoir que de tout temps, la Poste s'est évidemment adaptée à l'environnement économique mais que ses grands équilibres financiers ont toujours été la conséquence de choix et d'arbitrages politiques.

La Poste a toujours survécu aux grandes évolutions, qu'elles soient économiques, sociales ou technologiques. Le ministère des PTT a été créé en 1878, le budget « annexe » (séparé du budget général de l'Etat) remonte à 1923, La Poste a été créée le 1er janvier 1991 et son capital ouvert en 2010.

Il n'y a donc aucune raison de céder à ce fatalisme qui voudrait rendre obligatoire toute adaptation, sous peine de mettre en péril l'avenir de la Poste et du service public.

Et quand nous parlons d'arbitrages, il s'agit de décisions politiques de fond qui ont un impact bien plus important que la seule baisse du courrier. Raison de plus pour ne pas se laisser enfermer dans ce seul débat de savoir si le courrier baisse « un peu », « beaucoup »...

1992, année charnière !

De tout temps, la Poste a centralisé l'intégralité des sommes déposées sur le livret A auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Jusque dans les années 50, cette épargne populaire participe au financement des collectivités territoriales ; les dépôts seront ensuite utilisés pour financer le logement social, et encore aujourd'hui.

Jusqu'en 1990, la CDC reverse à la Poste l'intégralité des rendements des placements financiers issus du Livret A, diminuée des intérêts versés aux déposants. En 1990, cela représente près de deux milliards d'euros par an. Soit entre 3 et 6 fois les bénéfices annuels de ces dernières années !

En 1992, comme par hasard un an après la création de la Poste, le mode de rémunération change : la Poste perçoit dorénavant une commission de 1,5 % des encours du livret A. Résultat : en 1992, la Poste ne reçoit plus

que 600 millions d'euros. Et, depuis, la commission est passée à 0,5 % des encours...

Des choix politiques qui pèsent sur le service public

Au nombre de ces décisions, il y a évidemment le fait que l'Etat ne compense pas l'intégralité des missions de service public mais aussi des choix politiques qui impactent directement le réseau postal (réductions d'horaires, plus de 5000 bureaux transformés en agences postales à la charge des communes).

C'est le cas avec la création de La Banque Postale par une loi de 2005. Or, le « tout bancaire » accélère cette destruction d'un réseau couvrant l'ensemble du territoire. La Poste elle-même évoque un réseau commercial ⁽¹⁾ d'environ 2800 bureaux qui serait suffisant pour développer l'activité bancaire.

Quelques années plus tard, en 2009, l'Etat met fin au monopole du livret A ⁽²⁾. Toutes les banques peuvent alors le distribuer mais à la différence de

La Poste en danger ? Foutaises !

bon gré mal gré (mais plutôt mal gré) le marché des prêts aux collectivités territoriales. Une vraie mission de service public puisque les banques sont dans l'incapacité chronique de répondre réellement à la demande... D'où une question : pourquoi cette décision ? Pas pour renforcer le service public mais parce que DEXIA venait de faire faillite comme d'autres banques, engluée dans les prêts « toxiques » et parce que la Banque Postale avait suffisamment de liquidités ! ⁽³⁾

Dernier exemple : l'Etat, en tant qu'actionnaire, prélève régulièrement une part conséquente des dividendes de l'entreprise. Or, il pourrait faire le choix - politique encore - de laisser tous les bénéfices à la Poste pour aider au maintien du service public et améliorer la situation des personnels.

On le voit à travers ces exemples, l'avenir de La Poste dépend avant tout de choix politiques, y compris dans la rémunération de ses activités. C'est de cela qu'il faut discuter.



Les bonnes blagues de Tata Sylvie (DRH GROUPE LA POSTE)

Journal *Les Échos* 2015 : « Mon défi ? Construire une politique sociale de progrès »

Bilan social 2015 : 84 % des embauches sont des CDD ou des intérimaires !

Y'a pas à dire, Tata Sylvie n'est pas la dernière pour mettre de l'ambiance

La Poste, qui doit centraliser l'intégralité des dépôts, celles-ci ne centralisent que 65 % des encours collectés. Un petit cadeau aux banques alors en pleine déconfiture avec la crise financière. Et qui remet en cause un principe auquel nous sommes attachés : les fonds « publics » (ici l'épargne populaire) aux services publics !

En 2012, preuve que l'Etat sait trouver La Poste quand ses propres intérêts sont en jeu, cette dernière a récupéré

Pour ces raisons, SUD-PTT demande un débat public concernant l'avenir du service public postal, un débat associant tous les acteurs intéressés à son évolution (personnel, usagers, élu-es...) !

1 : c'est la taille du réseau qui serait nécessaire (selon la Poste) si celle-ci n'avait pas de missions de service public.

2 : historiquement, seules La Poste et les Caisses d'Épargne pouvaient diffuser le livret A, en contrepartie de commissions versées par la CDC rétribuant le coût de la collecte et de la gestion des livrets.

3 : DEXIA est le résultat de la fusion en 1996 du Crédit local de France et du Crédit communal de Belgique, le Crédit local de France étant lui-même le résultat de la privatisation de la CAECL en 1987. La CAECL (Caisse d'aide à l'équipement des collectivités locales) était une direction de la Caisse des Dépôts et consignations. Après plus de vingt ans de privatisation, retour à la case « public » pour cette activité...

Public : chaque année, un hold-up de 700 millions d'euros !

Service public. Leur compensation par l'Etat devrait ainsi aller de soi... on en est loin !

d'électricité...).

A ce titre, l'Etat considère que La Poste participe à l'aménagement du territoire. La compensation est de 235 millions d'euros en 2013 et 210 millions d'euros en 2014. Il reste 50 millions à la charge de la Poste.

L'aide à la distribution de la presse

Par décision de l'Etat (cela remonte à Napoléon !), la presse bénéficie de tarifs préférentiels pour sa distribution afin de « favoriser le pluralisme, notamment celui de l'information politique et générale » (article du Code des postes et communications électroniques)

La compensation versée par l'Etat était de 217 millions d'euros en 2013, 150 millions en 2014 et 130 millions en 2015. La Poste resterait déficitaire entre 350 et 400 millions d'euros par an.

Ce système d'aide à la presse vient d'être revu...

**L'Etat doit respecter ses engagements !
Les fonds publics doivent aller aux services publics !**

Le courrier : un cas à part ?

Le service universel comprend notamment un service de levée et de distribution 6 jours sur 7 (5 sur 7 dans la directive européenne), des envois de colis postaux jusqu'à 20 kg (10 dans la directive). Il est tout de même à préciser qu'une fois n'est pas coutume, c'est une directive européenne qui a prévu l'introduction dans le service universel, du colis, des envois de journaux et imprimés périodiques pesant plus de 2 kg.

Cette mission n'est plus compensée par le monopole postal sur le courrier de moins de 20 grammes. Si la Poste estime que cela lui coûte 500 millions d'euros annuellement, sa méthode est plus que discutable. Il y a un véritable surcoût pour la distribution de la presse (par exemple) car la subvention versée par l'Etat ne compense pas le coût réel supporté par la Poste avec des tarifs imposés par la tutelle. Mais pour le courrier, la Poste considère qu'il y a un surcoût car elle ne distribue que cinq jours sur sept, en s'appuyant sur la directive européenne. Elle calcule donc ce que lui coûte la distribution un sixième jour supplémentaire. Sur cet aspect, la directive est bien en-deçà de qu'on est en droit d'attendre d'un service public. Pour nous, six jours sur sept doit être la norme.

POUR LA DÉFENSE DES SERVICES PUBLICS



Les méthodes ne changent pas... 50 millions d'euros supprimés d'un trait de plume !

On vient de voir, page précédente, comment l'État a pu changer certaines règles ou ne pas les respecter (cf. missions de service public). Rien ne change : lors du vote du budget de l'Etat pour l'année 2015, l'aide à la presse versée à la Poste a été réduite de 50 millions d'euros en l'espace de quelques minutes. Soit 10 % des bénéfices 2014 !

Voici l'explication alambiquée donnée par les pouvoirs publics : « Les crédits visant à compenser les surcoûts de la mission de service public de transport postal s'élèvent à 130 M€, soit une baisse de 14,3 % par rapport à 2014. Il s'agit des aides versées par l'État à La Poste afin de compenser les tarifs préférentiels qu'elle accorde au transport de la

presse, qui constitue une mission de service public. Conformément au protocole d'accord État - Presse - La Poste, signé le 23 juillet 2008, la contribution de l'État pour 2015 devait s'élever à 180 M€. Le différentiel observé s'explique par le choix de déduire le CICE dont bénéficie La Poste du montant de cette aide ». Aucun rapport ! Mais cela permet à l'Etat de récupérer 50 millions d'euros !



Le prix du timbre

Sa fixation est éminemment politique voire emblématique. À la fin du 20e siècle, l'Allemagne et la France auront une politique diamétralement opposée. Côté français, le choix est de bloquer le prix du timbre de 1997 à 2002, côté allemand le choix sera radicalement différent leur permettant de constituer un « trésor de guerre » et de prendre une place prépondérante dans le secteur de la logistique.

Les libéraux applaudiront la poste allemande qui voulait, comme la néerlandaise, dominer le marché européen. Bien mal leur en a pris, DeutschPost sera condamnée par la commission européenne, qu'on ne peut pas taxer d'officine libérale.

Depuis, avec le développement des nouvelles technologies, toutes les postes mondiales sont touchées par une évolution des comportements. Et dans ce cas, la réponse qui consiste à augmenter le prix du timbre devient une solution de facilité voire un pari dangereux. Avant la Poste française, d'autres s'y sont essayés. C'est le cas de la Poste américaine actuellement en grande difficulté financière. Et avec le recul, dans ce pays, ces augmentations et l'arrêt de la distribution le samedi ont accéléré la dématérialisation du courrier aggravant au final les résultats de cette entreprise.

Nouveaux services : fable ou réalité ?

« Les principales illustrations de ce mouvement de polyvalence et de diversification sont les suivantes (...) : le transport de médicaments, ou le transport de repas à domicile, pour lequel se pose un problème d'hygiène ». Non, nous ne sommes pas en 2015 mais en 2000 (15 ans, quand même !) dans la lecture d'un rapport parlementaire qui évoque déjà « la diversification ». De fait, le changement aujourd'hui réside dans le fait de mettre des « O » à la fin de la « nouvelle » prestation et le tour est joué ! Mettre des livres ou des carottes dans un « colis » reste de la distribution de colis, quel que soit le nom pompeux qui y est accolé !

Si l'on rajoute les prestations à caractère conjoncturel (comme la pose de décodeurs), au final, il ne reste pas

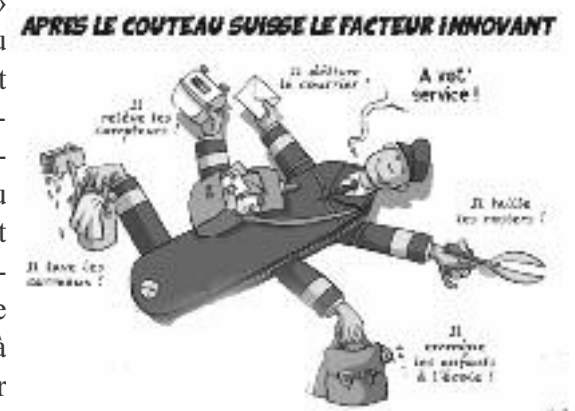
grand chose des « nouveaux services » : pour le relevage des compteurs EDF, les problèmes de sécurité pour les agents ont été traités « par-dessus la jambe » et récemment le Siège a décidé l'arrêt du démarchage après distribution des catalogues (les fameux temps L) ainsi que la distribution du pain.

Enterré également ce qui avait été présenté à grand coup de communication, le facteur qui se transforme en photographe, expert, pour les assureurs.

D'où notre exigence d'un débat public afin de stopper l'amateurisme d'une poignée d'huluberlus qui tous les lundis matins, bd Brune à Paris, échafaude ces âneries. Il faut réunir les populations via les associations, les élus, les autres services public et les postier-es. Il s'agit de recenser et de dégager les réels besoins en matière de bien public et d'intérêt général. En attendant, ces « ex-

périences » lancées au gré du vent et qui germent localement ici ou là, doivent cesser. Cesser aussi de chercher à dépouiller les autres services publics.

Et bien entendu pour SUD, le temps consacré à ces « nouvelles » activités - et donc les emplois qui y sont nécessaires - doit aussi être au centre de la discussion.



Stopper les dividendes

Chaque année, des dividendes sont versés aux actionnaires de La Poste : l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations, entrée dans le capital de La Poste en 2011. Pour la fédération SUD PTT, les dividendes n'ont aucune utilité dans une entreprise comme la nôtre. Si ce n'est d'engendrer spéculation et pression sur les salarié-es, comme nous les subissons et avec les conséquences que nous connaissons : suppressions d'emplois et dégradation des conditions de travail.

Année	Dividendes	Prime annuelle possible
2010	136 000 000	492 euros brut/ salarié-es
2011	144 500 000	537 euros brut/ salarié-es
2012	171 000 000	659 euros brut/ salarié-es
2013	171 000 000	730 euros brut/ salarié-es
2014	171 000 000	659 euros brut/ salarié-es

La fédération SUD PTT propose que, chaque année, les dividendes aux actionnaires soient reversés aux postier-es du groupe.

SUD-PTT exige :

- > la compensation intégrale des missions de service public
- > que les fonds publics, comme le livret A, servent exclusivement aux services publics
- > l'arrêt des prélèvements par l'État, que cela soit sous forme de dividendes ou de prélèvement fiscal sur les bénéfices de la Caisse des Dépôts et Consignations⁽¹⁾
- > la création d'un véritable pôle financier public associant la Poste, la CDC, la CNP (Prévoyance) afin de développer des missions économiques, sociales et écologiques qui intéressent la collectivité nationale.

(1) de par son statut « hybride », la CDC n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés. C'est l'Etat qui fixe, arbitrairement, le prélèvement annuel sur ses bénéfices.



Promotion : scandale et peau de chagrin

En six ans, la promotion s'est effondrée de 50 % : d'un taux annuel en 2008, de 11,27 % (28 031 agents), elle est passée à 5,65 % (11 985 agents) en 2014. Ces chiffres n'empêchent nullement la DRH d'affirmer : « le taux de promotion est élevé ». Cette assertion s'accompagne du discours officiel flatteur à souhait : « il faut reconnaître les efforts des postiers » car ces derniers « doivent être plus polyvalents, mobiles ». Foutaise tout cela, surtout au regard de la détérioration des conditions de travail dans tous les services.



Dans ce dossier, le scandale se situe principalement dans l'organisation de la promotion.

Des deux principales voies, la REP et la RAP, aucune ne respecte l'esprit des textes ou de décrets.

Pour la REP (Reconnaissance de l'expérience professionnelle), l'ancienneté est de plus en plus bafouée au profit d'une appréciation arbitraire du chef de service qui permet tous les passe-droits.

Pour la RAP (Reconnaissance de l'aptitude professionnelle), là on est littéralement dans une zone de non droit. Rien n'est respecté, c'est une sorte de loi de la jungle où règnent la flatterie, la récompense, l'asservissement... Alors que l'organisation de cette promotion devrait se faire au niveau d'une direction (NOD), les ouvertures se font, en réalité, de ces RAP se font au niveau des établissements et tout simplement pour régulariser, récompenser... un candidat pour une place.

L'ancienne dénomination de ce mode de promotion était l'EDA, les personnels ne s'étaient pas trompés en déclinant cette appellation par : "Examen Déjà Attribué".

Les noms changent, mais pas la méthode.

Pour SUD, le système est vicié et nécessite une remise à plat.

Ni privilège, ni discrimination

Comme jadis pour les EDA, La Poste a mis en place un système de promotion pour les permanents syndicaux que seul SUD a refusé de signer.

Et pour cause, pour les REP, cet accord permet d'avoir une liste spéciale de permanent-es syndicaux promus, présentés par les syndicats sur une liste établie par la direction nationale. Il ne faut pas s'étonner alors que certain-es permanent-es avec moins d'ancienneté que des postier-es soient promus et que ces dernier-es attendent toujours...

SUD-PTT exige :

- > la suppression des RAP et le retour à des épreuves garantissant l'anonymat (notamment avec des jurys, quand il y en a, indépendants de la hiérarchie) et l'égalité des chances des candidat-es,
- > l'instauration de tableaux d'avancement (REP) fondés sur la seule ancienneté administrative !

Pour une minorité : fromage et dessert, caviar et champagne...

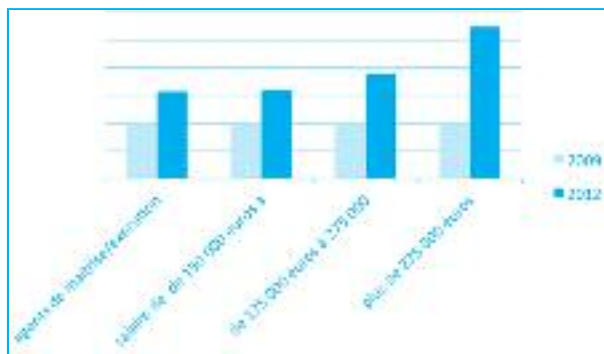
La Cour des Comptes révélait, début 2015, que pour quelques dizaines de dirigeants de l'entreprise, ça allait plutôt bien !

Passons sur tous les avantages "accessoires" (part variable, véhicule de fonction, plan d'épargne Groupe...) qui représentent quand même de coquettes sommes, pour nous intéresser à l'essentiel : les salaires.

Le plus simple est de laisser la Cour des Comptes commenter ses propres tableaux : « Pour celle des rémunérations les plus hautes, l'intégralité de la croissance observée résulte du salaire moyen, dont l'augmentation, +17,4 % de 2009 à 2012, soit 5,5 % par an, est nettement plus vive que pour les autres strates... » !!!

Nous laisserons la conclusion à la Cour des Comptes :

« L'accroissement du nombre des dirigeants et la hausse de leurs salaires moyens a correspondu à la période du changement de statut de l'entreprise. Les évolutions constatées sur cette période, tant pour la maison mère que pour les filiales, tant pour l'ensemble des cadres dirigeants que pour les mieux rémunérés d'entre eux, ne sont guère en phase avec la situation financière du groupe et le contexte économique national. »



Le combat continue pour les reclassés

La direction de La Poste considère que la réforme des grilles indiciaires qui crée un échelon supplémentaire en fin de carrière, règle le dossier des agents restés sur le grade de reclassement. Philippe Wahl, en réponse aux interventions des député-es et sénateur/trices, a osé expliquer à plusieurs reprises qu'il avait tenu ses engagements. Quiconque connaît ce dossier, ne peut être qu'atterré par l'effronterie de ce Monsieur.

Non, le dossier n'est pas clos M. le Président !

Fonctionnaires : réforme des grilles indiciaires

Réforme attendue par de nombreux agents dont la rémunération stagne depuis 2010, tout comme le point d'indice, le dossier risque fort d'être alimenté par une bonne dose de mauvaise foi, lors de la campagne électorale. Plusieurs tracts polémiques sont déjà sortis et le non empressement de la tutelle (l'État) à signer les décrets d'application, rajoute à ce climat de division.

Dans le petit monde des affolés de la signature d'accords, tous les syndicats veulent leur dû et cherchent à tirer la couverture à eux. Piètre comportement devant une réforme qui reste en partie inachevée. Taper sur les autres organisations syndicales, alors que c'est la direction de La Poste qui fait traîner la publication, sent la manœuvre bassement électoraliste. En effet, La Poste, depuis 2011, s'était toujours refusée à ouvrir des discussions sur la déclinaison de plusieurs réformes de la fonction publique à ses fonctionnaires. Les funestes prétextes avancés, pour expliquer ce refus, reposaient sur le fait que les échelles des grades de fonctionnaires de la Poste avaient connu deux réformes, en 1990 et 1993 (reclassement puis reclassification). Tout cela remonte tout de même à un quart de siècle !!! Nos patrons ne manquent pas de toupet, eux

qui ont vu leur rémunération sur la même période, multipliée par 10 voire plus pour les plus chanceux.

Une réforme tronquée

Faire beaucoup de mousse pour s'accaparer la paternité de cette réforme, c'est aussi oublier que des grades ont été purement et simplement écartés, au regard des indices de fin carrière de la fonction publique ou de nos anciens collègues d'Orange.

Cependant, notre fédération a également signé cet accord qui répond en partie aux attentes bien légitimes. La fédération

Tableau comparatif des réformes FP, La Poste et FT (1)

grade	Actuel LP	reform LP	fin de carrière FT	fin de carrière FP
ATG2	612	614 (+1 pts)	625 (+10 pts)	idem LP
ATGS	638	645 (+5 pts)	675 (+28 pts)	idem FT
CA1	735	rien	780 (+35 pts)	801 (+51 pts)
CA2	841	rien	841	901 (+46 pts)

(1) Les indices sont des indices bruts. En gras les gains indiciaires réels : le point d'indice est à 4,6302 euros brut.

poursuit la mobilisation pour que l'ensemble des fonctionnaires puissent bénéficier d'un alignement au minimum sur celui de la fonction publique.

APN2 : J'ajoute deux et je retiens cinq...

A la fin des négociations sur ce sujet, le Siècle a enfin consenti à aligner l'indice terminal de l'APN2 sur celui de la grille type Fonction publique. Sauf que pour l'atteindre, cela sera bien plus long : la grille du grade « Fonction publique » équivalent est d'une durée de 20 ans. Mais pour l'APN2, la chance n'est pas la même ! Initialement, la durée de la grille était de 26 ans (fin de carrière à l'indice brut 479 au 12° échelon). Cet ancien échelon terminal a dorénavant une durée de 3 ans, le Siècle crée un 13° échelon d'une durée de 4 ans (IB = 505) et le nouvel

échelon terminal est bien celui de la Fonction publique (IB = 543). Du coup, aux 26 ans de la carrière initiale, il faut ajouter 7 ans de plus pour atteindre le même indice que dans les grades Fonction publique, soit un total de 26 + 7 = 33 ans ! Comme nous demandions une durée de carrière égale pour tous, la Poste a sorti de son chapeau une ruse de sioux : supprimer les 5 premiers échelons pour raccourcir la grille « postale ». Sauf que ça ne change rien, les agents concernés étant déjà sur les autres échelons !

SUD PTT UN SYNDICAT DE LUTTES

Contre les mauvais coups de nos patrons : Passer de la résistance à une riposte globale, coordonnée et unitaire !

Le premier semestre 2015 a été marqué par toute une série de conflits sur l'ensemble du territoire : Thuir (66), Gourdon (46), Mézieux (69), Vienne (38), Balma et St Gaudens (31), Val-de-Reuil (27), Paris-Réseau 18 (75), Courtabœuf (91), Calais et Lens (62), Nancy (54), Compiègne (60), Bordeaux, Lormont et Cadillac (33), Caseneuveuil (47), Yvetot (76) ; d'autres ont émaillé les départements du Doubs, des Bouches-du-Rhône, de l'Aude, de la Charente, de la Loire-Atlantique, en Isère-Savoie et de la Vendée, ainsi que les deux grèves nationales unitaires sur les centres financiers.

La mobilisation de 1200 postiers, qui ont posé la sacoche en Basse-Normandie, a permis de faire capoter les projets de la direction locale du Courrier-Colis.

Au delà des revendications spécifiques, ces luttes sont l'expression de la résistance face au plan stratégique et signifient haut et fort que le personnel refuse d'être sacrifié sur l'autel de la productivité.

Le discours alarmiste des dirigeant-es ne tient pas et n'a comme seul objectif que d'augmenter les dividendes des actionnaires (Etat et Caisse des dépôts). L'amateurisme est la règle en matière de réponse à une baisse de trafic surévaluée au Courrier. On ne compte plus le nombre « d'Inventéos » qui font flop sur flop. Et parallèlement, les personnels sont de plus en plus en souffrance dans les services.

Dans leur majorité, ces conflits ont été victorieux. Il est donc possible de faire reculer nos patrons. Car aujourd'hui, il faut se donner les moyens d'exprimer un coup d'arrêt général à cette orientation suicidaire.

Notre organisation agit en ce sens en essayant de construire des intersyndicales qui appellent les personnels à un mouvement de grève sur l'ensemble des services de La Poste. Indépendamment du résultat, la fédération SUD est aux côtés des salarié-es qui luttent, qui s'opposent. Nous agissons pour aider aux convergences dans les différents services.

Gagner contre ces apprentis sorciers qui jouent avec nos vies, avec nos métiers : oui, c'est possible !



Combattre la répression pied à pied

Des syndicalistes...

Depuis plusieurs années, la direction de La Poste essaye de sanctionner les syndicalistes pour des actions revendicatives : révocations, sanctions et licenciements, entraves au droit syndical... Quasiment à chaque fois, les juges ont donné raison à SUD (comme par exemple en Isère, ou dans les Hauts-de-Seine avec la réintégration de camarades licenciés), quand ce ne sont pas les Inspecteurs du Travail qui déboutent La Poste.

... au personnel

Mais ce sont aussi les postier-es qui subissent des brimades quotidiennes, du harcèlement par certains cadres pour ne pas être rentré-es dans le moule. SUD PTT est toujours là pour les défendre face à l'injustice patronale.

Postier-es, syndicalistes ou non, Refusons la répression patronale !



De gauche à droite et de haut en bas :

Paris 18 - Marseille(13), Dardilly (69), Gourdon (46), Aubigny (18), Basse-Normandie (14-61-50), Carbon-Blanc (33), La Réunion (974), Thuir (66), Montée nationale PIC, CF Nantes (44), Mediapost Lorient, Epinay sur Orge (91), Val de Reuil (27), Nantes (44), Rueil (92), Paris 15